

**DECRET N° 2015- 451 DU 24 AOUT 2015**

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin et les lois n°2007-02 du 26 mars 2007 et n°2010-10 du 22 mars 2010 qui l'ont modifiée ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-037 du 29 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le relevé des décisions et recommandations de la session budgétaire du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en sa séance du vendredi 23 janvier 2015 ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 21 et 22 juillet 2015,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S) tel qu'il est annexé au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 août 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation  
des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

**Lionel ZINSOU**

Le Vice-Premier Ministre Chargé de  
l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique,

Le Ministre d'Etat Chargé de  
l'Economie, des Finances et des  
Programmes de Dénationalisation,

**François Adebayo ABIOLA**

**Komi KOUTCHE**

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative et Institutionnelle,

**Aboubakar YAYA**

**AMPLIATIONS** : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, VPM/ESRS 2 MEEFPD 2, MTFPRAI 2, AUTRES  
MINISTERES 24, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-  
ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, JORB 1.